

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 16 janvier 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Steve Bernier, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2022
4. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022
5. Adoption des comptes du 1^{er} au 31 décembre 2022 et du 1^{er} au 16 janvier 2023
6. Liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2022
7. Résolution attestant la fin des travaux pavage rang 4 est, 3^e partie Dossier : RDA99964
8. Adoption du règlement numéro; 2022-341 fixant les tarifs applicables aux membres du conseil, aux officiers, employés et délégués de la municipalité pour leur déplacement.
9. Adoption du règlement numéro : 2021-342 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2023
10. Adoption de l'échelle salariale
11. Adoption des salaires pour l'année 2023
12. Paiement des comptes incompressibles pour l'année 2023
13. Avis de motion règlement numéro : 2023-343 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal
14. Autorisation des dons année 2023 – Comités CLDRB- Loisirs- école- balle- 50+ paniers Noël
15. CONTRAT – Collecte et transport des matières résiduelles, recyclables et compostables – Ajout de routes – Lac-blanc, Chouinard
16. Mandat au service de génie de la Fédération Québécoise des municipalités, rang 4 est (4^e partie)
17. Questions diverses –
18. Période de questions réservée au public
19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

2023-02

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2022.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

2023-03

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 12 décembre 2022.

ADOPTÉE

**5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET
DU 1^{ER} AU 16 JANVIER 2023**

2023-04

Il est proposé par Monsieur
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 1er au 31 décembre 2022 soit autorisé pour un montant de
747 555.58\$ et du 1^{er} au 16 janvier 2023 au montant de 61 326.43\$
ADOPTÉE

6-LISTE DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2022

La directrice procède au dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir
au 31 décembre 2022.

**7-RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX PAVAGE RANG 4 EST
3ÈME PARTIE- DOSSIER : RDA99964**

2023-05

ATTENDU l'entente de contribution financière PAVL, volet Accélération
entre le Ministère des Transports et la Municipalité -Rang 4 Est, 3^e partie;

ATTENDU QUE les travaux visés par l'entente sont terminés;

ATTENDU QU'UN avis de conformité des ouvrages a été émis par
l'ingénieur responsable du projet le 2 décembre 2022;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Hélène Bouillon
ET RÉSOLU QUE le conseil atteste que les travaux réalisés dans le cadre du
projet PAVL Volet Accélération dossier : RDA99964 sont terminés;

QUE le conseil autorise la directrice générale à soumettre, pour et au nom
de la municipalité, les documents de reddition de comptes exigés pour le
versement;

QUE le conseil demande le versement de la contribution financière prévu
au projet.

ADOPTÉE

**8-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-341 FIXANT LES TARIFS
APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL, AUX OFFICIERS, EMPLOYÉS ET
DÉLÉGUÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LEUR DÉPLACEMENT**

2023-06

ATTENDU que les fonctions du maire, de conseillers et d'officiers
municipaux comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont
source de dépenses de toutes sortes pour les personnes qui les occupent;

ATTENDU que le conseil municipal peut par règlement, décréter de fixer les
tarifs applicables lors de déplacements effectués par les membres ou
fonctionnaires municipaux pour le compte de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère, Madame
Nancy Paquet à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Paquet
UNANIMENT RÉSOLU que le conseil adopte le règlement numéro : 2022-341 fixant les tarifs applicables aux membres du conseil, aux officiers, employés et délégués de la municipalité pour leur déplacement.
ADOPTÉE

9-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-342 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

2023-07

ATTENDU que le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2023;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Madame Annie Bernier et qu'une présentation de ce dernier a été donnée par la conseillère, Madame Annie Bernier à la séance extraordinaire du budget 2023, tenue le 12 décembre 2022;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Annie Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le règlement 2022-342 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2023 soit adopté.
ADOPTÉE

10- ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE

2023-08

CONSIDÉRANT qu'une modification est nécessaire à l'échelle salariale du 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire maintenir les ressources humaines actuelles et la motivation de ceux-ci à demeurer au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les lois et règlements gouvernementaux en matière de rémunération dont la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la nouvelle échelle salariale en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et en sont satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-François Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter l'échelle salariale 2023 en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer l'échelle salariale pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

11- ADOPTION DES SALAIRES 2023

2023-09

CONSIDÉRANT l'adoption de la nouvelle échelle salariale, les salaires de tous les employés ont été ajustés et augmentés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la liste des employés avec les taux en vigueur le 1^{er} janvier 2023;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères) que la liste des taux de rémunération salariale pour l'année 2023 soit adoptée tel que déposé et d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la liste des salaires 2023 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

12-PAIEMENT DES COMPTES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2023

2023-10

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la directrice générale\greffière-trésorière soit autorisée à acquitter les dépenses incompressibles pour l'année 2023 afin d'en respecter les dates d'échéance.

ADOPTÉE

13-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2023-343 CONCERNANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

2023-11

Monsieur Gaétan Bergeron donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2023-343 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Monsieur Gaétan Bergeron séance tenante.

14-AUTORISATION DES AIDES FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2023

2023-12

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des demandes d'aides financières de chacun des comités pour l'année 2023;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les aides financières suivantes pour l'année 2023;

| | |
|------------------------------------|---------|
| Club des 50+ | 500\$ |
| Comité des Loisirs | 6 300\$ |
| Comité local de développement RB | 6 450\$ |
| École Mgr Belzile | 1 200\$ |
| Ligue Balle-donnée amicale | 8 000\$ |
| Comité d'entraide – panier de Noël | 500\$ |

Que chacun des comités ayant reçu une aide financière devra déposer un état des revenus et dépenses pour chacune des activités financées.

ADOPTÉE

15- CONTRAT – COLLECTE ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES

2023-13

CONSIDÉRANT qu'il y a des résidents permanents sur le chemin du Lac-Blanc ainsi que sur le chemin Chouinard;

CONSIDÉRANT que ses résidents doivent aller porter leurs ordures dans les conteneurs sur la route Lepage;

CONSIDÉRANT que ses conteneurs débordent régulièrement d'ordures de toutes sortes;

CONSIDÉRANT qu'il y a un endroit de disponible pour une virée pour les camions lourds dans chacun des deux chemins;

CONSIDÉRANT que le camion pour la vidange des boues de fosse septique y a accès sans problème ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité demande à l'entrepreneur MATREC (GFL environnemental inc.) de faire la collecte des bacs roulants sur le chemin du Lac-blanc et sur le chemin Chouinard et que suite à la collecte les conteneurs sur la route Lepage seront enlevés.

ADOPTÉE

16-MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOIS DES MUNICIPALITÉS – RANG 4 EST (4^{ÈME} PARTIE)

2023-15

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service de génie de la fédération Québécoise des Municipalités à préparer une demande d'aide financière pour la réfection du rang 4 est (4^e partie) sur une distance d'environ 1.7km incluant le creusage et nettoyage des fossés, les ponceaux et le pavage.

ADOPTÉE

17- QUESTIONS DIVERSES

18- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-16

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h15.
ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

